

COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION

Le 18 mai 2016 le comité supérieur de concertation 167 a eu lieu avec, à l'ordre du jour, les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

ANALYSE DE RISQUES INTEGREE – PRESENTATION

Le directeur de l'académie nationale de police (ANPA) présente un outil développé pour effectuer une analyse de risques intégrée dans le cadre d'événements. Cet outil permet de détecter les risques tant opérationnels qu'au niveau du bien-être.

Le SLFP Police trouve inopportun d'introduire encore une nouvelle approche puisqu'un outil comparable a été soumis à l'avis et à l'accord du comité supérieur de concertation il y a moins d'un an.

De plus, nous avons des remarques quant à la méthodologie appliquée dans cette analyse de risques. La nouvelle matrice est très différente de la matrice utilisée à l'heure actuelle et ne permet presque plus de prendre des mesures pour réduire le niveau de risques.

Le président du comité supérieur de concertation propose que l'académie nationale de police (ANPA) organise une réunion avec les organisations syndicales pour savoir si les deux modèles d'analyse de risques peuvent être complémentaires et pour évaluer le nouvel outil présenté.

Nous demandons qu'une circulaire GPI soit rédigée par la suite pour rendre l'usage du modèle d'analyse de risques intégrée obligatoire pour tous les corps de la police intégrée. De plus, nous demandons que le dossier d'agrément de la formation

fonctionnelle y afférent soit soumis au comité de négociation.

PROFILS DE FONCTION DGA/LPA

Le SLFP-Police refuse de discuter ces profils de fonction avant la clôture de la phase 4 de la mobilité interne. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il sera possible d'identifier les manques au niveau des cadres de base et moyen.

DEBRIEFING DES EVENEMENTS DU 22 MARS 2016

L'autorité donne un debriefing des événements du 22 mars 2016 (aéroport de Zaventem et station de métro Maelbeek) axé sur l'aspect bien-être.

Les responsables de DAO, la police locale de Bruxelles-Ixelles-Capitale, LPA Zaventem, DRI et le stressteam ont chacun commenté les événements.



Tous affirment que l'appui spontané de bon nombre de collègues et d'unités peu après les faits a été fort apprécié. D'un autre côté cela a malheureusement engendré une surcharge des réseaux de communication. Certains membres du personnel ont également souffert d'une fatigue aiguë suite à la persistance de la période de niveau de menace élevé.

GPI 48

Le SLFP-Police a demandé un listing des entraînements dans le

cadre de la GPI 48. Sur base de l'analyse que l'autorité nous a fournie, nous constatons que plusieurs unités ne sont plus en règle du tout. Dès lors, nous demandons que les directeurs des unités où la situation est la plus pénible présentent un plan d'action au comité supérieur de concertation pour rattraper les retards pris au niveau de cette formation.

Le président du comité supérieur de concertation demandera également l'avis du service juridique quant à la responsabilité de l'employeur en cas d'incident par un membre du personnel qui n'a pas été (suffisamment) formé.

- Directeur du personnel de la direction générale de la gestion des ressources et de l'information ;
- Directeur de la direction de la logistique de la direction générale de la gestion des ressources et de l'information ;

Le SLFP-Police n'a pas de remarques.

NOTE CG/WB CONCERNANT LES PROCEDURES INTERNES RELATIVES AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL (LE STRESS, LES CONFLITS, LA VIOLENCE, LE HARCELEMENT, ETC.) POUR LA POLICE FEDERALE

La note trouve son origine dans la nouvelle législation relative aux risques psychosociaux au travail entrée en vigueur le 01.09.2014. Le SLFP-Police observe que les conseillers en prévention compétents en matière de sécurité du travail ne peuvent être exclus de la fonction



de personne de confiance. Le service CG/WB souhaite dispenser des formations internes en matière de risques psychosociaux, malgré le manque de personnel. Nous croyons d'ailleurs que l'agrément de la part du SPF ETCS est requis à cet effet. En tout cas, nous demandons que le dossier d'agrément de cette formation ainsi que le TO du service CG/WB soient présentés.

FORMATION INP – DETECTION DE MENSONGES

L'école de police de Namur vient d'introduire une nouvelle formation en «détection de mensonges».

Cette formation vise à rendre les aspirants capables de reconnaître les signaux de mensonge d'un individu lorsqu'il est interrogé. Le SLFP-Police trouve cette initiative louable mais regrette qu'il n'y ait que l'école à Namur qui retienne cette formation. L'objectif est quand même d'assurer une formation uniforme de sorte que tous les aspirants disposent des mêmes compétences à l'issue de la formation. De plus, nous aimerions voir le dossier d'agrément de cette formation. L'autorité ajoute encore qu'elle estime qu'il vaut mieux consacrer les cours à la maîtrise des compétences de base.

AGREMENT CANDIDAT PERSONNE DE CONFIANCE

Le SLFP-Police n'a pas de remarques.